

## SOUTIEN A LA CONVERSION BIOETHANOL – 2019

### ► OBJECTIFS

- Assurer le droit à la mobilité pour les ménages aux revenus modestes
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Substituer des ressources renouvelables aux ressources fossiles

### ► TERRITOIRE ELIGIBLE

Tout le territoire de la région Grand Est

### ► BENEFICIAIRES DE L'AIDE

#### **Sont éligibles :**

- les particuliers résidant en Grand Est (résidence principale)
- pour leur véhicule personnel immatriculé dans un département du Grand Est

#### **Ne sont pas éligibles :**

- Les entreprises, associations, ou autres personnes morales de droit privé,
- Les collectivités ou services de l'Etat,
- les installations réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (date de facture faisant foi)
- les installations ne répondant pas à l'arrêté du 30 novembre 2017

### ► PROJETS ELIGIBLES

Installation d'un **boitier homologué** répondant à l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif aux conditions d'homologation et d'installation des dispositifs de conversion des véhicules à motorisation essence en motorisation à carburant modulable essence - superéthanol E85 **par une entreprise habilitée et localisée en Grand Est.**

► **NATURE ET MONTANT DE L'AIDE**

Subvention forfaitaire de 250 €.

► **LA DEMANDE D'AIDE**

**PLATEFORME EN LIGNE POUR DEPOT DES DOSSIERS**

**DISPOSITIF OUVERT JUSQU'AU 31/12/2020 POUR 10 000 BENEFICIAIRES**

Les demandes d'aides devront impérativement comprendre :

- Carte de grise du véhicule,
- Justificatif de domicile
- Devis du garagiste
- RIB

► **MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE**

Après notification de l'aide régionale sur production de la facture comportant la mention certifiée acquittée de la part de l'installateur.

- l'aide régionale ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution,
- l'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

► **INFORMATION - CONTACT**

Un numéro dédié est en place pour informer le public : 03 87 18 36 26

Le public sera informé de l'intérêt du sites internet <https://www.fluo.eu> pour identifier, le cas échéant, un mode de déplacement alternatif à la voiture.